
DESTINATAIRES :	Utilisateur des stationnements de chacune des installations
EXPÉDITEURS :	Lutcheemee Couttignane, superviseure des opérations – Région de la Montérégie à la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ), et Pierre Jones, conseiller cadre aux services techniques à la Direction des services techniques
DATE :	Le 27 avril 2023
OBJET :	Remboursement partiel des frais de stationnement pour la période du 22 mai 2022 au 8 avril 2023

À la suite d'une révision des frais de stationnement prélevés pour la période du 22 mai 2022 au 8 avril 2023, un remboursement partiel des frais de stationnement sera effectué sur la paie du 4 mai 2023 pour les employés qui ont eu des déductions pour des frais de stationnement durant cette période.

Il est à préciser que le remboursement maximum pour ceux utilisant le stationnement régulier est de 17,54 \$ + taxes et le remboursement maximum pour ceux utilisant le stationnement souterrain (CLSC de Vaudreuil) est de 40,02 \$ + taxes.

Pour en connaître davantage sur le stationnement, nous vous invitons à consulter la page intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest accessible par le lien suivant : <https://intranet.ci/sssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-des-services-techniques/stationnement>

Pour de plus amples renseignements ou pour toute question, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse de courrier électronique stationnement_info.ci/sssmo16@ssss.gouv.qc.ca.

Merci de votre précieuse collaboration.

LC et PJ